

## Caractéristiques et confort du logement

### 1 Quel est le type du logement ?

- Maison  1
  - Appartement  2
  - Case mélanésienne  3
  - Construction provisoire, cabane  4
  - Bateau  5
  - Autre  6
- ↳

### 2 Êtes-vous ?

- Propriétaire du logement  1
  - Logé gratuitement (par parents, amis, employeur...)  2
  - Locataire, sous-locataire d'un logement (vide ou meublé)  3
- ↳ Est-ce auprès d'un organisme public ou social (SIC, FSH, etc.) ?  
Oui  Non

### 3 Quelle est l'année d'achèvement de la construction ?

- Avant 1990  1
  - De 1990 à 1999  2
  - De 2000 à 2004  3
  - 2005 ou après  4
- ↳ Précisez l'année

### 4 Quelle est la nature principale des murs ?

- Dur : aggro, ciment  1
  - Bois, clin, fibro-ciment  2
  - Chaux, torchis  3
  - Végétal  4
  - Autre  5
- ↳

### 5 Quelle est la nature principale du toit ?

- Tôle  1
  - Tuile, bardeaux de bois  2
  - Béton, terrasse  3
  - Végétal (pandanus, cocotier, paille)  4
  - Autre  5
- ↳

### 6 Quelle est la nature principale du sol ?

- Dalle béton (yc carrelage, parquet, etc.)  1
  - Bois  2
  - Terre battue, corail  3
  - Autre  4
- ↳

### 7 Combien de pièces d'habitation compte le logement ?

**Ne comptez pas** les pièces telles que cuisine, salle de bain, buanderie, wc, atelier, etc.

**Comptez les pièces d'habitation** telles que séjour, salon, salle à manger, chambre, etc.

### 8 Quelle est la surface du logement ?

- Tenez compte* de toutes les pièces y compris couloir, cuisine, salle de bain, wc, etc.
- Ne tenez pas compte* des balcons, terrasses, carports, greniers, etc.
- Moins de 40 m<sup>2</sup>  1
  - De 40 à moins de 80 m<sup>2</sup>  2
  - De 80 à moins de 120 m<sup>2</sup>  3
  - De 120 à moins de 160 m<sup>2</sup>  4
  - 160 m<sup>2</sup> ou plus  5

### 9 Quel est le mode principal d'éclairage ?

- Réseau général d'électricité  1
  - Groupe électrogène  2
  - Panneaux solaires  3
  - Lampe à pétrole  4
  - Autre  5
- ↳

### 10 Quelle est l'alimentation principale en eau ?

- Eau courante à l'intérieur du logement  1
- Point d'eau individuel à l'extérieur du logement (puits, citerne)  2
- Pas de point d'eau individuel mais point d'eau collectif  3

### 11 Ce logement dispose-t-il ?

- (cochez oui ou non pour chacune des lignes)
- |  | Oui                      | Non                      |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • De WC à l'intérieur ?                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • D'une baignoire ou d'une douche intérieure ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • D'au moins une pièce climatisée ?            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • D'un chauffe-eau solaire ?                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### 12 Quel est l'équipement du logement ?

- (cochez oui ou non pour chacune des lignes)
- |                                | Oui                      | Non                      |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Réfrigérateur ou congélateur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Machine à laver le linge     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Téléphone fixe               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Téléphone mobile             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Ordinateur                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Accès internet               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### 13 Quels sont les moyens de déplacements ?

- (dont disposent les habitants du ménage)
- |   | Nombre               |
|---|----------------------|
| • Automobiles (yc 4x4, pick up, etc.)         | <input type="text"/> |
| • Deux-roues à moteur (motos, boosters, etc.) | <input type="text"/> |
| • Bateaux à moteur                            | <input type="text"/> |
| • Bateaux sans moteur                         | <input type="text"/> |

A ..... le ..... / ..... / 2009

Signature du déclarant :



# Recensement de la population - 2009

## Nouvelle-Calédonie

### Feuille de logement



#### Identifiant

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Commune	District	Construction	Logement	Enquêteur

#### Si deux FL

<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
----------------------	---	----------------------

Imprimé n°1

#### Cette feuille sera remplie pour tout logement d'habitation

### 1 Nom et prénom de l'occupant principal (en lettres majuscules)

### 2 Adresse du logement

Commune

Quartier, lotissement

Résidence, bâtiment

N°  Rue, route

Le logement est-il situé dans une tribu ? Oui  Non

Tribu

### 3 Localisation du logement dans l'immeuble (si de dernier comprend deux logements ou plus)

N°  Étage

Complément

### 4 Catégorie de logement

- 1  Résidence principale ▶ Remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A (y compris pour les constructions provisoires, les bateaux et les pièces indépendantes).
- 2  Logement occasionnel
- 3  Résidence secondaire ▶ Ne pas remplir de bulletin individuel. Dans le cas d'une personne de passage, remplir un bulletin individuel en renseignant l'adresse de sa résidence habituelle.
- 4  Logement vacant

#### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

À remplir par l'agent recenseur		À remplir par l'INSEE	
Liste A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1)	<input type="text"/>	Supprimés (2)	<input type="text"/>
Liste B - Nombre d'enfants majeurs de moins de 25 ans (nés après le 27 juillet 1984 et avant le 28 juillet 1991)	<input type="text"/>	Ajoutés (3)	<input type="text"/>
Liste C1 - Nombre d'enfants mineurs (nés après le 27 juillet 1991)	<input type="text"/>	Après reclassement (4) (1) (2) + (3)	<input type="text"/>

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2009X046EC du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, valable pour l'année 2009.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (Isee), Av. Maréchal Foch, Immeuble Malawi, BP 823 - 98845 Nouméa.

# PERSONNES VIVANT HABITUELLEMENT DANS LE LOGEMENT

## Liste A Habitants permanents du logement → Remplir un bulletin individuel n°2 pour chacun

### Inscrire en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc) ;
  - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
  - les sous-locataires et colataires occupant une partie du logement.

### Inscrire également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (en Nouvelle-Calédonie, en métropole, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

	Nom <small>(exemple : DUPAS, épouse MAURIN)</small>	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

## Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne pas remplir de bulletin individuel

### Inscrire en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Date de naissance	Adresse <small>(où habite cette personne pour ses études)</small>
1					
2					
3					

## Liste C Autres habitants du logement → Ne pas remplir de bulletin individuel

### Inscrire en liste C :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune de la Nouvelle-Calédonie.
- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, service hospitalisation pour un mois et plus, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les personnes (dites "de passage") qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement\*.

C1

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Date de naissance
1				
2				

C2

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Date de naissance
1				
2				

\* Cas particulier : si une personne "de passage" est absente pendant toute la durée du recensement de son domicile habituel où personne ne peut répondre à sa place, établir un bulletin individuel en y mentionnant son adresse habituelle dans le cadre prévu et classer ce bulletin dans la chemise des personnes de passage (imprimé n°20).